



Secrétariat central SEV
Steinerstrasse 35
Case postale 1008
3000 Berne 6

Texte d'orientation Politique contractuelle

La politique contractuelle du SEV est bien établie et repose sur des bases solides, du moins pour ce qui concerne les secteurs traditionnels. On a maintenant dépassé la période pionnière après 20 années de conclusion de CCT et l'on constate de nets progrès. Nous gérons jusqu'à 76 CCT avec une expérience confirmée et avons pu non seulement repousser certaines détériorations mais aussi obtenir des améliorations. Par exemple nous sommes parvenus à atténuer dans de nombreuses CCT les effets négatifs de la révision de la Loi sur la durée du travail (LDT) et avons amélioré les réglementations en ce qui concerne d'autres points. Le fait que nous ayons réussi à maintenir, voire améliorer ponctuellement notre CCT phare, la CCT CFF et CFF Cargo, a joué en notre faveur.

Politique contractuelle «traditionnelle»

La position adoptée il y a deux ans, soit de nous attaquer dans le cadre des CCT traditionnelles à des thèmes tels que les cas de maladie et d'aptitude professionnelle, est en cours de réalisation mais un tel ancrage se fait lentement, deux années n'étant pas suffisantes pour cela. Nous avons tout de même été en mesure de nous préoccuper des points essentiels et avons pu sensibiliser les employeurs. Des solutions sont en cours d'élaboration mais nous sommes toutefois encore bien loin d'obtenir une réelle consolidation. Ceci continue donc de figurer parmi nos objectifs.

Politique contractuelle «élargie»

Egalement il y a deux ans, nous avons évoqué certains contenus n'intervenant pas ou peu dans les CCT. Il s'agit en particulier de la menace représentée par l'érosion effrénée des systèmes de retraite proposés par les caisses de pensions. Concernant ce problème, nous, les syndicats, parvenons à nous positionner lentement mais sûrement dans le cadre des mesures d'accompagnement, et cette stratégie importante doit être accentuée.

Il nous faut entre autres promouvoir des solutions en cas d'inaptitude professionnelle liée à un poste de travail, et concrétiser les possibilités de retraite anticipée.

Politique contractuelle «au niveau politique»

Les CCT jouent un rôle prépondérant dans la définition des pratiques d'usage dans la branche. Pour cette raison, nous affirmons notre volonté de conclure des CCT dans certains secteurs même si peu de membres sont concernés, voire même si nous n'y avons encore aucun membre. Toutefois cette pratique ne doit pas minimiser l'importance d'un taux d'organisation élevé. Bien au contraire.

Nous soutenons actuellement plusieurs projets allant dans ce sens, sans savoir s'ils seront fructueux puisqu'on ne peut pas se reposer sur la base, ni sur un taux d'organisation existant. Nous ne sommes pas encore suffisamment avancés dans ces projets pour savoir ce qu'il sera possible d'obtenir. Mais il est nécessaire de poursuivre ces tâches. Le lien avec d'autres textes d'orientation, particulièrement celui sur la politique des transports, est très fort et nous ne pouvons pas abandonner trop rapidement.